

**Bruxelles, le 24 février 2015  
(OR. en)**

**6194/15**

**SOC 78**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine: Comité de la protection sociale  
Destinataire: Comité des représentants permanents (1<sup>re</sup> partie)/Conseil EPSCO  
Objet: Europe sociale: Viser une croissance inclusive  
Rapport annuel 2014 du CPS sur la situation sociale dans l'UE  
- Approbation des messages clés

---

Les délégations trouveront ci-joint les messages clés issus du rapport annuel cité en objet, en vue de leur approbation par le Conseil EPSCO lors de sa session du 9 mars 2015.

Le texte intégral du rapport figure dans le document 6194/15 ADD 1 (les fiches pays seront diffusées dans d'autres addendums).



## Le Comité de la protection sociale Le secrétariat

### L'Europe sociale: Viser une croissance inclusive

#### *Rapport annuel 2014 du Comité de la protection sociale sur la situation sociale dans l'Union européenne*

#### Messages clés

1. Si l'UE a retrouvé le chemin de la croissance économique, la reprise reste fragile et les dernières prévisions en matière de PNB pour l'UE ont été revues à la baisse. En dépit d'un contexte macroéconomique peu favorable, l'emploi croît faiblement mais régulièrement dans l'UE depuis la mi-2013 et dans la grande majorité des États membres (même si tous les indicateurs sociaux ne reflètent pas encore totalement cette tendance), ce qui a légèrement relâché la pression pesant sur les systèmes de protection sociale dans de nombreux États membres. Néanmoins, la situation sur le marché du travail et les conditions sociales restent extrêmement difficiles.
2. Le chômage de longue durée et les faibles perspectives d'emploi pour les jeunes de 15 à 24 ans et les jeunes adultes âgés de 25 à 39 ans figurent parmi les principaux problèmes rencontrés sur le marché du travail de l'UE. Par ailleurs, la pauvreté et l'exclusion sociale se sont aggravées ces dernières années dans la plupart des États membres, touchant en particulier la population en âge de travailler et, par extension, les enfants. Certaines de ces difficultés peuvent s'être récemment atténuées mais n'en demeurent pas moins importantes et il convient de s'y attaquer de toute urgence.
3. Le suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale pour l'année considérée, ainsi qu'il ressort du rapport annuel 2014 du CPS sur la situation sociale dans l'UE, montre que la situation s'est stabilisée au niveau de l'UE, même si des disparités persistent entre les États membres et si la situation continue d'empirer chez certains d'entre eux. En comparaison avec les constatations du rapport précédent, le bilan est plus contrasté pour l'ensemble de l'UE; on trouvera ci-après les dernières tendances en date qu'il convient de surveiller et qui ont été observées dans un tiers environ des États membres, voire plus:

- augmentation du risque de pauvreté et, en particulier, du degré de pauvreté pour la population dans son ensemble;
  - augmentation continue de la part de la population vivant dans des ménages où (pratiquement) personne n'occupe un emploi;
  - augmentation du taux de surcharge des coûts du logement;
  - baisse du revenu disponible brut réel des ménages;
  - augmentation du nombre de travailleurs pauvres.
4. Ces tendances sociales à surveiller sont partiellement contrebalancées par une évolution positive de la participation des travailleurs âgés au marché du travail et par une nouvelle diminution du taux de décrochage scolaire. Grâce au rôle de stabilisateur structurel joué par la protection sociale, et les retraites en particulier, le revenu et les conditions de vie des personnes âgées continuent de s'améliorer par rapport au reste de la population.
5. L'UE ne fait toujours aucun progrès dans la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale qu'elle s'est fixée dans le cadre de la stratégie Europe 2020, à savoir sortir au moins 20 millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale d'ici 2020. En 2013, par rapport à 2008, 4,8 millions de personnes supplémentaires étaient victimes de la pauvreté ou de l'exclusion sociale dans l'UE à 28, pour un total de 122,6 millions de personnes, soit près d'un européen sur quatre. Même si, en 2013, dans onze États membres, la pauvreté et l'exclusion sociale ont enregistré un recul significatif sur le plan statistique, dans environ un tiers des États membres elles se sont encore sensiblement aggravées. De plus, les objectifs nationaux continuent d'avoir des niveaux d'ambition différents et ne contribuent pas au grand objectif que l'UE s'est fixé collectivement.
6. Sur la base des analyses thématiques que le CPS a effectuées à propos des tendances sociales 2013 à surveiller - exclusion des jeunes, exclusion de longue durée des marchés du travail et degré de pauvreté -, on trouvera ci-après les principales conclusions tirées quant à la politique à mener, sur lesquelles une réflexion doit être engagée.
- a) Au vu du chômage élevé et persistant parmi les jeunes et des risques d'exclusion qu'il entraîne, les systèmes de protection sociale ont un rôle important à jouer afin de favoriser l'intégration sur les marchés du travail et d'aider les jeunes à surmonter les phases de transition difficiles pour passer de l'enseignement et de la formation au travail et à un emploi qui soit progressivement de meilleure qualité. L'analyse approfondie a fait clairement apparaître que de nouveaux échanges sont nécessaires sur la valeur et l'efficacité des différentes approches.

- b) Les chômeurs de longue durée forment un groupe hétérogène confronté à des obstacles spécifiques et différents tels que des problèmes de santé, des difficultés à concilier travail et vie familiale, des problèmes sociaux ou un manque de qualifications. À côté des mesures d'intervention sur l'offre de main-d'œuvre, il est indispensable de comprendre le profil de la population cible pour mettre en œuvre des politiques de manière efficace et faciliter la réinsertion durable de cette population sur le marché du travail. Les mesures doivent se fonder sur une approche exhaustive, qui soit adaptée aux besoins de chacun pour être efficace, comprenant une activation ciblée, une aide au revenu adéquate et des services de soutien.
- c) Les facteurs de grande pauvreté et d'exclusion sociale sont multiples. Ils peuvent varier tout au long de la vie d'une personne et sont étroitement liés au contexte économique et à la situation sur le marché de l'emploi dans leur ensemble. Des approches exhaustives, axées sur les besoins, préventives et individualisées peuvent contribuer à éviter et atténuer la pauvreté et l'exclusion sociale de manière effective et durable. Les investissements sociaux font partie intégrante de ces approches car ils permettent de cibler les besoins particuliers qui apparaissent tout au long de la vie, de garantir une aide au revenu adéquate et de donner accès à des services de soutien de qualité, aidant ainsi les personnes qui se trouvent dans des phases de transition critiques.
7. L'économie sociale de marché de l'UE a besoin d'être renforcée. L'accent ne doit plus être mis sur des mesures à court terme mais bien sur des réformes structurelles afin de stimuler la croissance économique et la cohésion sociale, d'augmenter le taux d'emploi et de s'attaquer à la pauvreté des travailleurs, de renforcer l'efficacité de la protection sociale et de garantir des niveaux de protection sociale adéquats, un niveau de vie convenable et un accès approprié à des services de soutien de qualité.
8. Les politiques sociales ne peuvent à elles seules permettre la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale fixé par la stratégie Europe 2020 et l'exécution du programme pour une croissance inclusive. La réalisation de cet objectif ne peut être que le résultat d'une approche intégrée et cohérente des objectifs de l'Union dans le domaine économique et social et en matière d'emploi.

9. À mesure que l'économie se redresse, les politiques menées devraient assurer que l'amélioration de la situation sociale dans toute l'Union devienne une priorité partagée. Les réformes structurelles doivent tenir compte des préoccupations sociales et en matière d'emploi. Les réformes, en particulier les grandes réformes, devraient faire l'objet d'une analyse de l'impact social afin de réduire au maximum les effets sociaux négatifs. Lorsque des arbitrages s'imposent dans le cadre de réformes, il convient que le coût des réformes soit équitablement réparti dans la société et entre les catégories de revenus et que les personnes les plus exposées à la pauvreté et à l'exclusion sociale ne fassent pas les frais de l'ajustement économique.
10. À court et à moyen terme, l'amélioration de la situation sociale devrait résulter d'une augmentation du nombre d'emplois, en particulier chez les jeunes, et d'une diminution de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Pour y parvenir, croissance, réformes structurelles et investissements sociaux sont nécessaires. Les politiques salariales et fiscales devraient veiller à ce que les revenus et les avantages liés au travail sortent les personnes de la pauvreté et garantir des niveaux de protection sociale adéquats. Investir dans les enfants et les jeunes devrait être une priorité de l'action menée en raison des avantages qu'ils apportent sur le long terme du fait d'un renforcement du capital humain et d'une amélioration du bien-être, d'une participation accrue au marché du travail et d'une plus grande productivité.
11. À long terme, l'Union doit se préparer à remédier aux déséquilibres démographiques qui toucheront de manière asymétrique le potentiel de croissance des États membres et à s'attaquer à la répartition des risques sociaux entre les générations et tout au long de la vie ainsi qu'aux inégalités croissantes qui affaiblissent la cohésion et freinent la mobilité ascendante et la croissance.